Etapes à suivre pour réaliser l'inscription à une formation proposée

Septembre 2024

Prise en charge par un établissement médico-social ou une entreprise

Demande de formation par un professionnel

Durant la période estivale le CESU envoie, par mail, un tableau d'analyse des besoins qui est complété par les différentes structures: expression des besoins de formation en termes de nombre de participants

-**Analyse des besoins** par le CESU
-**Proposition de calendrier** adapté à la demande

Transmission de la fiche d'inscription disponible sur le site internet, par le responsable hiérarchique, au professionnel pour remplissage de la partie qui le concerne.

Transmission de la fiche au responsable hiérarchique

Transmission de la fiche et des documents au service formation / employeur, par le responsable hiérarchique après validation

Envoi de la fiche et des documents demandés via un mail au CESU (un mail par session de formation)

Attention la fiche d'inscription doit être adressée au plus tard 2 mois avant le début de la formation dans le cas de réservations des places sur les sessions programmées sur l'année

Envoi d'un mail au service formation / employeur par le CESU

Validation de l'inscription par le CESU

Non

Oui

Envoi d'une **convention** et du programme de formation concernée (aussi disponible sur le site internet du Centre Hospitalier de Tulle), par le CESU au service de formation / employeur

Signature de la convention et envoi au CESU

Envoi de la **convocation** et du programme (aussi disponible sur le site internet) par mail ou courrier au professionnel, par le CESU

Réalisation de la formation